

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE VILLENEUVE D'ASCQ

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

2025-128



COMMUNE DE TOUFFLERS

Téléphone : 03 20 75 27 71

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à 2213-6, L2212-2, L2212-5 et L3221-4 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Considérant qu'il a lieu de mettre en sécurité la zone de chantier du City Stade rue des Ecoles au niveau du complexe sportif,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité et faciliter la circulation des engins du chantier ;

A R R È T O N S

Article 1 : Le stationnement du parking des écoles – rue des Ecoles sera délimité par des barrières jusqu'au 14 août 2025.

Article 2 : La zone de retournement se fera par les quatre places de l'allée centrale du parking jusqu'au 14 août 2025.

Article 3 : Les panneaux matérialisant ces mesures et la publicité par voie d'affichage seront mis en place par les services techniques.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté sera faite à Mme la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de Hem et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Lille, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du celui-ci.

Fait à Toufflers, le 18/08/2025

Le Maire,
Alain GONCE.

P. O

P Thibergien
Premier adjoint

